

**Objet : Info-Parent – Novembre**

Jeudi 12 novembre 2020

Voici le communiqué mensuel du mois de novembre.

Bonne lecture !

**Modification du nombre de bulletins**

Tel que diffusé par les médias Il n'y aura pas trois étapes et trois bulletins cette année. Pour cette année seulement, deux bulletins seront transmis aux parents au lieu de trois.

De façon exceptionnelle, le bulletin habituellement transmis le 20 novembre **a été retiré**, les dates de fin d'étape ont été modifiées et chacune des deux étapes aura une pondération de 50 %.

À Victor-Thérien,

La première étape prendra fin le 15 janvier et le premier bulletin sera transmis le **22 Janvier**.

La deuxième étape se terminera le **22 juin** et le bulletin sera transmis avant le **10 juillet**.

**Première communication et rencontre de parents**

Les parents des élèves de maternelles ont déjà reçu la première communication.

Pour les élèves de 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année, vous recevrez la première communication de votre enfant le 16 novembre prochain.

Cette première communication vous permettra de prendre connaissance de la progression des apprentissages et du comportement de celui-ci depuis la rentrée scolaire. Nous vous demandons de la lire et d'encourager votre enfant à maintenir les efforts nécessaires pour sa réussite scolaire.

La rencontre de parents aura lieu le **19 novembre** de 8 h à 20 h par vidéo-conférence et sur rendez-vous. Vous recevrez cette semaine une invitation pour prendre rendez-vous avec l'enseignant titulaire de votre enfant.

**Prochaine rencontre du CE**

La prochaine rencontre du CE aura lieu 1<sup>er</sup> décembre 2020. Nos règles prévoient que lorsque la décision de tenir la séance sous forme de vidéoconférence est prise, la direction de l'école fait parvenir l'information aux parents de l'école.

Ceux qui en font la demande recevront un lien pour se joindre à la vidéoconférence. Les parents souhaitant poser une question doivent la faire parvenir d'avance à la présidence ou à la direction de l'école avant midi (12 h) le jour de la réunion. Si le ou les parents ayant fait parvenir la question au conseil ne sont pas présents à la vidéoconférence, la question sera posée en séance par la présidence du conseil et la réponse colligée au procès-verbal de la séance.

Les participants qui ne sont ni membres du conseil, ni membres substitués, ni membres de la direction de l'école doivent garder leur micro et caméra éteints en tout temps. Ils sont

tenus de s'identifier électroniquement auprès de l'assemblée au moyen d'un icône contenant leur nom civil.

Si vous souhaitez assister à la rencontre où nous faire parvenir vos questions, vous pouvez le faire à l'adresse suivante : [Direction.EcoleVictor-Therien@csmb.qc.ca](mailto:Direction.EcoleVictor-Therien@csmb.qc.ca)

### Nouveauté sur le site internet

Les mesures prises pour protéger le milieu scolaire de la COVID19 ont changé notre approche et ne nous permettent pas de laisser entrer les parents dans l'entrée principale où nous affichions les nouvelles de notre école sur le téléviseur prévu à cet effet. Que cela ne tienne ! Nous avons décidé de diffuser ces informations sur une chaîne YouTube non répertoriée. Tenez-vous au courant de ce qui se passe à l'école de votre enfant grâce à la chaîne TÉLÉVT ! Vous y avez accès en cliquant sur le bouton « Nouvelles » de notre site internet.



ou par ce lien : <https://victortherien.ecolelachine.com/a-propos-info-parents/>

### Trop-Perçu à la facture pour le matériel pédagogique

Un trop-perçu a été facturé en début d'année par rapport à des frais relatifs à la production d'un agenda ou de documents facilitant la communication entre l'école et les parents. Ces frais avaient été envisagés en mai dernier alors que nous n'avions pas mis en place nos plateformes pédagogiques (Google Classroom). La mise en place de nos nouveaux outils rend ces frais inutiles. Ainsi respectant les lois en vigueur par rapport aux frais chargés aux parents nous avons annulé ces frais. Pour tous ceux qui ont déjà payé la facture de début d'année, vous vous retrouverez avec un solde en surplus de 5 \$ qui restera à votre compte jusqu'à une prochaine facturation de l'école (malheureusement cela ne peut être transféré au service de garde). Ainsi vous aurez 5 \$ de moins à payer à votre prochaine facture. Pour les élèves de 6<sup>e</sup> année, advenant qu'aucune facturation ne soit faite cette année, un remboursement sera fait en fin d'année.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin.

La Direction  
École Victor-Thérien